

real Gazette du 24 janvier 1924, est un compte rendu de l'adresse de M. Coolidge au congrès :

M. Coolidge a dit au congrès que c'étaient des mesures grâce auxquelles, sans provoquer inutilement le désarroi et en agissant cependant sans délai et à coup sûr, nous pourrions, dans un cas d'urgence grave mais heureusement restreinte à une région, mettre en œuvre toutes les ressources du gouvernement fédéral et toute l'aide que les hommes d'affaires et les agriculteurs peuvent fournir.

La situation économique dans certaines régions agricoles du Nord-Ouest, a dit le président dans son adresse, en est rendue à un point qui nécessite pour sa solution la coopération systématique du gouvernement fédéral et des institutions locales de ces territoires.

Un grand nombre de cultivateurs ont tellement d'obligations hypothécaires, sont tellement endettés envers les banques et les marchands, qu'ils sont incapables de conserver la part qui leur revient de leurs biens.

S'il était besoin de plus amples preuves que celles que je vous ai données, cela vous montrera que la protection exorbitante ne profite pas au cultivateur, surtout dans un pays où les produits de la ferme sont en abondance et en plus grandes quantités que ce pays même ne peut en consommer parce qu'alors de la loi de l'approvisionnement et de la demande a pour résultat de déterminer le prix du marché domestique par celui de l'exportation, surtout si les produits exportés sont plus considérables que ceux qui sont consommés à l'intérieur. Je ne pouvais laisser passer cette occasion sans présenter l'autre côté de la médaille.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je me demande de quel autre côté de la médaille parle mon honorable ami. Je faisais allusion à la concession que l'on dit avoir été faite au manufacturier. Essayons de revenir au sujet de notre discussion. Que le ministre sache bien que nous ne pouvons nous débarrasser de ce problème en nous contentant de rire ou de dire qu'il est étranger à cette question. Il s'y rapporte entièrement. Il peut concerner beaucoup le sujet que l'honorable député a cru si important, je veux dire la déclaration de la compagnie touchant les réductions.

J'ai fourni à la Chambre des renseignements au sujet de ces tarifs même de 1922 et je vais montrer au ministre l'étendue de cette concession. J'ai fait voir le peu d'influence que les droits avaient sur les prix en regard des tarifs de chemins de fer et mes assertions n'ont jamais été contredites. Elles ne sauraient l'être. Je prendrai les mêmes exemples qui ont été donnés alors afin de gagner du temps. Le premier article qui a été mentionné est le semoir de l'ouest à seize disques simples. Ce semoir avec son jeu de disques simples pèse en tout 1,260 livres. Le transport tel qu'il coûtait alors était de \$16.82 et

[M. Caldwell.]

l'expédition se faisait d'Hamilton à un endroit bien caractéristique de l'Ouest: Moose Jaw. Personne n'a jamais contesté que ce n'était pas la distance exacte. Ce l'était. Personne n'a jamais prétendu que ces deux points n'étaient pas bien choisis. Ils l'étaient.

L'hon. M. ROBB: Mon honorable ami veut-il dire les tarifs par wagnonnées?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Oui. Le prix de transport est supposé avoir été de \$16.82 conformément au tarif réduit qui a été négocié par sir Thomas White relativement à son ancien budget. Je ne mentionne ce fait que pour montrer quel rapport intime il existe entre ces questions, de sorte que le tarif de \$16.82 est absolument disproportionné, mais si le tarif du pas du Nid-de-Corbeau est adopté, le prix de transport sera de \$12.47, soit une réduction de \$4.35 ou un pourcentage de 25.86 sur la machine. L'article suivant est un râteau à cheval, de dix pieds, pesant 460 livres. Le tarif-marchandises, à ce moment, était de \$6.14 de Hamilton à Moose Jaw. Le tarif du pas du Nid-de-Corbeau réduit ce tarif à \$4.55, soit une réduction de \$1.59 ou 25.89 p. 100.

Puis vient une lieuse de six pieds avec un porte-gerbes et accessoires convoyeurs, pesant 1,560 livres. Je mentionne les poids afin que mon honorable ami puisse facilement vérifier ces calculs d'après le tarif, car le droit est de tant par cent livres. Le droit est de \$20.83. Le tarif du pas du Nid-de-Corbeau est de \$15.44, ou une réduction de \$5.39. Mon honorable ami vois que cette question est importante. Je demande à nouveau: le ministre de l'Agriculture (l'hon. M. Motherwell) a-t-il dit, ou donné à entendre au sujet de la présente discussion, que les fabricants d'instruments aratoires auraient l'avantage du tarif du pas du Nid-de-Corbeau?

L'hon. M. ROBB: A-t-il dit que les fabricants ou les cultivateurs de l'Ouest en bénéficieraient? Qui en bénéficierait, d'après mon honorable ami?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je ne jouerai pas sur les mots avec mon honorable ami. Telle n'est pas du tout mon intention.

M. FORKE: Cela fera une grande différence pour le cultivateur.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Nous ne gagnerons pas de temps par des interruptions déraisonnables. Je pose une question sur un fait. Si mon honorable ami prétend qu'il n'est pas important que le fabricant dans l'Est puisse expédier ses machines à un tarif beaucoup moindre dans l'Ouest, que ne le